

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 344 nommant provisoirement M. l'Administrateur-Adjoint Le Carro, Chef du 1er bureau du Secrétariat Général.

n° 344

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 septembre 1914

Numéro JO  
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro  
30 septembre 1914

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le retour dans la colonie à la date de ce jour de M. Le Carro, Administrateur-Adjoint de 3ème classe des Colonies

**Vu** les nécessités du service ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

- M. Le Carro, Administrateur Adjoint de 3ème classe est nommé provisoirement chef du 1er bureau du Secrétariat Général et remplira, en 1 cette qualité, les fonctions d'Officier de l'État-Civil.

#### Art. 2

- M. Le Carro recevra l'indemnité de frais de bureau prévue par les règlements en vigueur.

#### Art.3

Le présent décision sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**Fernand DELTEL.**